

Service "Conseil Municipal"

☎ : postes 33.81-33.82

📠 : 04.42.44.32.29

e-mail : conseil-municipal@ville-martigues.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2009



Extrait des débats in extenso

18 - N° 09-271 - ÉLABORATION DU NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Je pense que les juristes éminents présents dans cette Assemblée seront les seuls à pouvoir suivre le détail de cette première partie ! Je voudrais rajouter, plus sérieusement, que l'audience auprès de la Cour Administrative d'Appel devrait avoir lieu dans le courant du mois de novembre.

L'ambition de la Ville de Martigues est de promouvoir un nouveau PLU répondant aux demandes croissantes de nos habitants, à savoir plus de 47.000 habitants lors du recensement 2008, dans leurs besoins de logements et, plus largement, dans le développement d'activités créatrices d'emplois. Le PLU qui exprime le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et qui précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagements et de services, s'inscrit dans une démarche continue d'évaluation environnementale soucieuse d'intégrer une dimension de préservation des espaces naturels et également une prise en compte d'une dimension humaine respectant la mixité sociale et urbaine dans un objectif de développement durable. Le P.L.U. est constitué de 5 éléments :

- 1 - D'un rapport de présentation qui compose le diagnostic et procède à l'évaluation environnementale nécessaire à l'ensemble du dispositif.
- 2 - D'un plan d'aménagement de développement durable dont il est question aujourd'hui, qui exprime les objectifs de développement préalablement aux règles d'usage des sols.
- 3 - Des orientations d'aménagement qui précisent les conditions d'aménagement de certains projets ou lieux à enjeu.
- 4 - D'un règlement qui encadre l'usage des sols et la forme urbaine.
- 5 - D'annexes diverses qui accompagnent le PLU pour des motifs liés souvent à d'autres législations ou compétences sur par exemple les risques industriels, le bruit, les nuisances, les protections diverses, etc.

A ce stade de l'élaboration du projet de PLU, les éléments d'étude du rapport de présentation ont dressé le diagnostic suivant :

- D'abord une démographie croissante –je le disais tout à l'heure, de 47 000 à 50 000 habitants, soit 6 % de plus par rapport au précédent recensement.
- Un Programme Local de l'Habitat estimant le besoin de logements à 270 logements par an. A ce propos, je voudrais donner l'information suivante : nous avons, en demandes de logements existantes, aujourd'hui en instance, 3.780 demandes. Chaque année, 1.100 demandes nouvelles apparaissent. Or, au cours de l'année 2008, seules –et ce n'est déjà pas mal- 380 attributions ont pu être réalisées. C'est dire le besoin existant.
- Par ailleurs, après la démographie et le PLH, un nombre d'entreprises et d'emplois qui est croissant aussi –et on s'en réjouit- depuis 1995, 2.500 entreprises et tout près de 19.000 emplois.
- Ensuite, un projet de Schéma de Cohérence Territoriale, dont vous savez qu'il associe les deux territoires du S.A.N. Ouest Provence et de la C.A.P.M., qui affirme le rôle central de notre territoire pour le développement des activités économiques, qu'elles soient industrielles ou touristiques.
- Enfin, une Directive Territoriale d'Aménagement approuvée le 10 mai 2007 et une évaluation du PLU qui est soucieuse de mettre en valeur le bien-être des habitants, les éléments de notre patrimoine et notre cadre de vie.

Le débat du Conseil Municipal pour les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, prévu successivement par les lois Solidarité et Renouveau Urbains de 2000 et Urbanisme et Habitat de 2003 donne un relief particulier à la politique de projet de notre territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'articule autour de 6 chapitres dont chacun a pu prendre connaissance –je ne vais pas entrer dans les détails de ce document- qui intègrent pour chacun d'entre eux un objectif de préservation de l'environnement et de développement durable qui pourrait s'énoncer en une seule phrase : dans le cadre des objectifs de développement durable, les critères relatifs à l'environnement seront pris en compte au niveau de chaque type de décision.

Suivent les 6 chapitres dont je donne seulement le titre, pour ne pas allonger trop :

1 - Martigues Station Balnéaire et de Tourisme.

2 – Le potentiel économique de Martigues sur l'Ouest de l'Etang de Berre.

3 - Habiter à Martigues.

4 – Requalifier l'espace intercommunal, avec entre autres ici la requalification de la RN 568 qui fera suite au prolongement de l'autoroute A 55.

5 – Préserver l'identité martégale, de la mise en valeur des espaces naturels au développement urbain.

6 – Construire la Communauté d'Agglomération.

En conclusion, ce nouveau projet de PLU et son projet d'aménagement et de développement durable réaffirment une politique du territoire menée depuis plusieurs décennies, tout en développant nos capacités à répondre aux toujours plus nombreux habitants en matière de logements et d'activités. Le PLH étudié sur notre territoire par la CAPM, le périmètre de cohérence territoriale arrêté par les communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Martigues et Saint-Mitre-les-Remparts, la directive territoriale d'aménagement opposable depuis le 11 mai 2007 dans notre département, sont autant d'éléments nouveaux intégrant le projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre d'une évaluation environnementale soucieuse d'un juste usage de notre territoire martégal.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, le débat est ouvert aux membres du Conseil Municipal. J'ajouterai une petite précision toute simple : il n'y a pas de vote concernant ce débat.

J'ajoute encore une petite information, avant de vous laisser la parole : deux réunions publiques sont programmées dans le cadre de la concertation avec les habitants, les 15 et 16 décembre prochain, ici même à l'Hôtel de Ville, ainsi qu'à La Couronne-Carro.

Intervention de M. GRANIER :

Monsieur le Maire, notre groupe a bien étudié vos propositions élaborées dans le cadre du PLU. Nous reconnaissons que c'est le résultat d'une expérience et d'une volonté politique en osmose avec la réalité du terrain. Pour assurer la continuité du développement économique et social dans notre ville, il nous fallait un PLU conforme.

Si nous considérons que l'augmentation de 50 % des zones naturelles et de 30 % des zones agricoles est une excellente initiative, nous nous posons toutefois la question qui semble essentielle de votre maîtrise totale de ce PLU, car vous n'êtes pas sans savoir les grands axes de la réforme des collectivités territoriales voulue par le Président de la République actuel, réforme qui met à mal l'autonomie non seulement des communes comme la nôtre, mais également des intercommunalités. En étant privés d'une grande partie de nos ressources financières, taxe professionnelle et taxe foncière –celles-ci d'ailleurs devraient rejoindre le budget de la future grande métropole de Marseille, de ce fait nous n'aurons jamais en retour de dotation l'équivalent de nos ressources actuelles. Comment alors pouvoir financer tout ou partie des aménagements prévus dans le cadre de ce PLU que vous nous présentez ce soir ? Nous attendons vos précisions à ce sujet. Merci.

Intervention de M. PATTI :

La première remarque que nous ferons est qu'il ne faut pas perdre de vue que la certaine création de la métropole marseillaise impactera fortement tout ce qui va suivre. Les transferts de compétences que nous supposons, eau, assainissement, ordures, transports, environnement, urbanisme, mettront à mal la politique suivie par notre commune, en particulier dans le domaine du logement social, de l'utilisation des réserves foncières et de la tarification des services.

Deuxième remarque : nous ne savons pas où en est l'évolution environnementale du PLU qui devrait influencer sur les réflexions en cours.

Dans les grands chapitres que vous avez définis, pour ce qui concerne l'industrie, nous avons le sentiment que le devenir de la pétrochimie n'est pas pris en compte, et elle représente, vous le savez mieux que moi, plus de 85 % de nos ressources. Les incidents répétitifs de ces derniers temps qu'ont connus les sites finiront par fragiliser leur présence. Il est dommage qu'aucun pôle de compétitivité n'ait vu le jour sur l'étang de Berre. Cela aurait pu avoir un effet retardant sur le retrait potentiel de ces industries.

La réforme de la taxe professionnelle relativise l'intérêt d'avoir des activités industrielles sur notre territoire, hormis l'emploi, tout autant qu'il soit favorable aux Martégaux. Si je peux caricaturer, pour conclure ce chapitre, quand on dit que l'argent n'a pas d'odeur, j'ai bien peur que la métropole récupère l'argent et que nous gardions les odeurs !

Pour ce qui concerne l'agriculture, le devenir des agriculteurs se pose, même en favorisant la diversification par la création d'activités annexes, comme le très à la mode moulin à huile. Il faut attirer les jeunes agriculteurs en leur donnant la possibilité de posséder leurs terres, pour ne pas laisser les 1.300 ha supplémentaires en friche. Si la vallée de Saint-Pierre / Saint-Julien doit être une sorte de sanctuaire agricole tourné vers la protection de la nature, il ne faut pas pour autant oublier les gens qui y vivent et qui doivent espérer des infrastructures au niveau de celles dont disposent tous les Martégaux.

Pour la pêche, sauf le port de Carro, la pêche professionnelle, pour l'instant, a disparu de notre territoire et a migré vers le chenal de Caronte et Port-de-Bouc. Le bassin de Ferrières, par son envasement et son orientation vers la plaisance, ne pourra plus accepter les bateaux d'origine professionnelle.

Pour le tourisme, il apparaît comme marginal dans le développement recherché pour diversifier l'activité sur notre territoire. Il faudrait procéder à un véritable audit pour définir quelle clientèle nous voulons capter et, par conséquent, quels équipements seront nécessaires, et ne pas les définir au fil de l'eau, sans tenir compte des conditions économiques. J'en veux pour exemple –on n'en a jamais parlé, mais il s'est murmuré à un moment donné qu'il y avait une recherche de création d'un Casino. En ces temps de libéralisation des jeux sur Internet, je crois, en plus, que le groupe Partouche était dans le rouge l'année dernière. Sans compter qu'il faudra des efforts d'imagination pour effacer l'image d'une commune industrielle apparemment contradictoire avec une activité touristique. Pour ce faire, il faut lutter énergiquement contre les nuisances induites. Il y en a deux qui me viennent à l'esprit : la réduction des bruits, d'abord, nous sommes une des rares communes à ne pas avoir de murs antibruit. Cela passe aussi par le respect essentiellement par les hélicoptères des couloirs aériens. L'impact sur notre santé des activités industrielles : pourquoi à Martigues les cancers de la vessie sont-ils plus présents qu'ailleurs ?

Pour ce qui concerne le commerce, celui de centre ville et de proximité nécessite une intervention encore plus énergique sur le foncier. Aujourd'hui, elle existe, mais il faut l'affirmer encore plus fortement, développer l'intervention sur les réouvertures de commerces, redéfinir la politique de transports et de parkings à orienter vers le centre ville.

Les logements inoccupés devraient être destinés en priorité aux familles monoparentales, clientèle favorable au commerce de proximité, d'ailleurs.

Pour l'habitat, Saint-Pierre et Saint-Julien, comme vous le définissez, il faudrait donner à leurs habitants une vie de village, en particulier affirmer le plan d'assainissement de la zone. A Saint-Pierre, il faudrait être aux côtés des gens qui ont construit au-dessus des carrières et qui vivent avec des galeries de 9 m sous leurs pieds, et obliger les plâtrières à respecter leurs contraintes sur le suivi du niveau d'inondation des galeries. Il est généreux de loger des familles modestes à la campagne, encore faudra-t-il penser aux infrastructures qui leur sont nécessaires, à défaut ce serait au minimum leur imposer une deuxième voiture.

Pour le quartier de l'Hôtel de Ville, on n'y retrouve que des investissements publics actuellement. En cas de difficultés financières, ces investissements seront lourds à porter, et la dynamique privée (commerces) y est totalement absente. Nous avons déjà du mal à faire vivre 3 centres villes et 3 centres anciens. Un de plus ne se fera-t-il pas au détriment des autres ?

Pour l'hôpital, la modification du périmètre sanitaire –disparition de la Côte Bleue de notre périmètre et migration vers l'hôpital Nord-, les mesures drastiques certes nécessaires mais pénalisantes pour le personnel, font craindre la fermeture de services et la tentation d'en faire un accueil du 3^e âge qui n'a pas les mêmes besoins de personnel en nombre et en qualification, alors que se fait sentir la nécessité du doublement de l'Ecole d'Infirmières et d'un autre centre de spécialistes sur le Sud.

La plage de Ferrières, l'essentiel a été dit, je ne vais pas y revenir, mais je la cite pour le plaisir de parler de plage et non d'anse, car dans ma jeunesse c'est sur une plage que je passais mes dimanches.

La Baumaderie : Monsieur le Maire, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer cette question avec vous au mois de juillet. Le point n° 1 de ce projet est d'assurer la sécurité incendie. La vider brutalement de ses occupants, c'est l'exposer à l'effet contraire.

Le Cours du 4 Septembre : c'est bien que ce dossier arrive à terme. Il faut quand même penser à l'animation du secteur, au-delà de ce qui se fait déjà. Je pense en particulier à l'affectation de l'ancien cinéma *La Cascade*, en ne réclamant ni une deuxième salle du Grès ni une deuxième salle d'art et d'essai.

Pour terminer, la thalassothérapie : vous avez obtenu une avancée significative auprès de la Commission Nationale de la Nature. Le parcours d'obstacles n'est pas terminé pour vous, vous évoquez d'ailleurs 100 emplois, mais je crois qu'à un moment donné il était question de 50. La question qui peut se poser est que, si l'on ne s'en donne pas les moyens, peu de Martégaux auront accès à ces emplois.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. PETRICOUL :

Monsieur le Maire, c'est un document extrêmement bien fait que nous avons reçu. Le seul regret que je peux avoir est que nous l'avons reçu en début de semaine pour un Conseil Municipal qui a lieu 3 ou 4 jours après, pour un document qui engage la commune pour les 15-20 ans à venir, avec des projets de grande ampleur, je trouve que vous qui appelez souvent à plus de démocratie locale, si l'on avait pu avoir une semaine entière, j'avoue qu'en terme de démocratie locale ç'aurait été mieux pour examiner tout cela.

Intervention de M. le MAIRE :

Je fais confiance à vos capacités, Monsieur PETRICOUL !

Intervention de M. PETRICOUL :

La politique n'est pas mon métier, j'ai un métier à côté, malheureusement je suis obligé, par contrainte de temps, de lire ce type de document, même s'il est très bien fait, par-ci par-là.

Pour ce qui est des orientations qui sont le devenir de notre ville, l'autre jour dans la presse, à la suite de notre dernier Conseil Municipal, il y avait un petit mot disant que j'allais prendre ma carte au Parti Communiste parce que j'étais souvent d'accord avec vous ! J'ai dit aux journalistes de *La Provence* après que l'on peut avoir des points de désaccord parfois, mais ce n'est pas pour autant que l'on doit les dire avec véhémence, haine ou quoi que ce soit.

Oui, il est vrai que l'on a énormément de points d'accord, et je ne vois pas pourquoi je dirais le contraire simplement par esprit de contradiction, et il est vrai que ce document est très bien fait, notamment dans la vision qu'il peut y avoir de la ville, mais il y a quand même certains points que j'aimerais reprendre plus en détail.

Vous avez décidé de retirer la question qui concernait l'investissement de 250 M€ d'INEOS. Je ne sais pas si c'est pour que cela revienne au prochain Conseil Municipal, pour une raison ou pour une autre, mais le fait est qu'au début on nous demandait de voter contre cet investissement, c'était un avis défavorable qu'il était demandé au Conseil Municipal de voter. Martigues a une vocation industrielle depuis des décennies et il est bien évident qu'à un moment ou à un autre il faudra se poser la question de savoir si notre commune est destinée à rester dans un secteur économique très précis ou si elle est amenée également à se diversifier et à penser à autre chose qu'uniquement l'économie, parce qu'il est vrai –et on l'a vu dernièrement- que lorsque l'industrie pétrochimique est en perte de vitesse, c'est toute l'économie de la ville qui tousse, toute l'économie et toute la population de Martigues qui sont touchées. Donc, première chose : où est-ce qu'on veut aller avec le développement industriel ? Je me souviens qu'il y a quelques mois vous aviez dit que tout ce qui est création d'emplois et création d'industries à Martigues sont une bonne chose et que vous défendriez coûte que coûte de nouvelles implantations à Martigues. J'avais dit à ce moment-là que j'étais entièrement d'accord avec vous, mais quelques semaines ou quelques mois après, on lit que lorsqu'il vient un investissement de 250 M€, ce qui est rarissime en cette période de crise et encore plus dans le domaine industriel français où généralement les industriels français ont plutôt tendance à quitter la France qu'à y investir, dès que la question se pose, c'est un avis défavorable qu'il nous est demandé de donner.

Intervention de M. le MAIRE :

Non, c'est retiré, Monsieur PETRICOUL.

Intervention de M. PETRICOUL :

Dans un premier temps, c'est un avis défavorable, Monsieur le Maire, c'est ce qui est écrit dans le document.

Intervention de M. le MAIRE :

Une délibération qui est retirée, on n'en parle pas. Mais je répondrai quand même à ce que vous venez de dire.

Intervention de M. PETRICOUL :

Alors, je me suis trompé.

Intervention de M. le MAIRE :

On l'a retirée de l'ordre du jour.

Intervention de M. PETRICOUL :

Il y a peut-être eu un changement d'avis entre temps. Je continue à estimer que les nouveaux investissements industriels qu'il peut y avoir sur la ville seront une bonne chose, d'autant plus que tous ces nouveaux investissements sont soumis en permanence à des règles de plus en plus contraignantes en matière d'environnement et que tout ce qui est construit est soumis à ces nouvelles règles et prend donc en compte les nouvelles normes. Là-dessus, on peut regretter qu'il n'y ait pas eu le choix de demander à la Région qu'il y ait un Pôle Régional d'Innovation et de Développement , ce sont ces pôles de compétitivité au niveau régional, ce qui aurait permis un développement industriel qui bénéficie de fonds publics pour permettre encore plus d'investissements.

Je partage votre opinion quant à des formations et des développements universitaires qui pourraient venir sur la Ville de Martigues. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas plus d'écoles, d'IUT, voire pour former des ingénieurs dans ce domaine de la pétrochimie où Martigues est le premier pôle pétrochimique en France, on le sait, et bien au-delà aussi. C'est étonnant qu'il n'y ait pas plus de formations en la matière sur notre territoire. Je partage entièrement votre point de vue là-dessus.

Après, il y a le problème de la diversification économique. Il faudrait penser –et là, malheureusement, je n'ai rien trouvé dans le document- à réfléchir à ce que l'économie de Martigues ne dépende pas d'un seul secteur, mais imagine d'autres voies.

J'ai vu également que vous avez pensé à créer à Carro une école des métiers de la mer. C'est une idée que nous avons également développée à l'époque de la campagne municipale. Je trouve en effet que c'est un besoin nécessaire et impératif. Martigues a tout autant un passé tourné vers la mer qu'industriel et j'espère qu'elle a tout autant un avenir tourné vers la mer qu'industriel. C'est étonnant qu'il n'y ait pas de formation, d'école de la mer, de Maison de la Mer à Martigues qui puisse former les jeunes générations aux métiers de la mer, qu'ils soient à terre ou en bateau.

Après, il y a le tourisme, puisque nous bénéficions maintenant de deux labels qui nous permettent d'avoir de hautes ambitions en l'espèce. Là-dessus, je partage également les ambitions de la Ville de Martigues, en y mettant un bémol: il ne faut pas non plus développer à outrance l'urbanisation de nos quartiers périphériques que sont La Couronne et Carro, il faut vraiment maîtriser le développement pour pouvoir conserver leur caractère authentique et ne pas tomber dans les défauts qu'il a pu y avoir dans les villes voisines.

Enfin, parmi les développements économiques potentiels, pourquoi ne pas se tourner justement vers la mer ? On sait qu'en Méditerranée nous manquons considérablement de places de bateaux. Nous avons l'étang de Berre qui est là. Pourquoi ne pas imaginer aussi –j'ai vu que Istres y avait pensé- ouvrir des places pour des bateaux, ce qui permettrait une diversification économique, un tourisme nautique qui permettrait d'avoir du passage sur Martigues. Puisque nous avons maintenant le statut de station balnéaire et de tourisme, il y a l'hypothèse Casino qui est à réfléchir, et là aussi j'espère qu'il y aura éventuellement un débat souhaitable -si un jour le projet venait à faire surface- entre opposition et majorité.

En ce qui concerne le logement, vous avez rappelé tout l'enjeu du logement à Martigues, avec cette demande formidable qui s'accroît année après année, et l'offre qui essaie de suivre et qui n'arrive pas à rattraper cette demande. Il y a certains projets qui sont déjà énumérés dans ce PADD, notamment celui de la Route Blanche dont on parle depuis longtemps. Il eut été intéressant de savoir où ça en est. Des études ont été lancées, où en sont ces études ? Encore une fois, nous, dans l'opposition, nous n'avons aucune information, nous n'avons rien, et même si nous sommes des élus, nous avons aussi peu d'informations que n'importe quel citoyen en la matière.

Je partage votre opinion qu'il faut continuer à réhabiliter notre centre ancien qui est le cœur historique de notre ville. Il y a encore malheureusement trop de logements insalubres qui méritent cette réhabilitation pour que la population puisse se réapproprier ces quartiers –je pense notamment à l'Ile, où l'on voit, quand on passe dans les petites rues, qu'il y a encore trop de logements insalubres dans ce cœur historique de notre Ville.

Il faut également réfléchir peut-être à de nouvelles possibilités de nouveaux terrains en matière de construction de logements. M. Patti a parlé du quartier de l'Hôtel de Ville. Je partage sa préoccupation, parce que lorsque dans un quartier on ne prévoit que des équipements publics, la Mairie, la Halle, le Commissariat, bientôt la Maison de Justice, apparemment un pôle financier, apparemment un pôle famille, cela veut dire que, la nuit, c'est un désert, il n'y a plus rien, ça se vide. Pourquoi ne vouloir qu'un quartier purement administratif et ne pas mélanger habitat, commerces et ces immeubles administratifs ? Ce serait une mixité intéressante, je pense, pour la ville, plutôt que d'avoir un quartier où tout le monde vient dans la journée et qui est complètement mort passé 17 h ou 18 h.

Intervention de M. le MAIRE :

Je le dirai un peu plus tard plus globalement, mais je suis d'accord complètement avec vous, c'est ce que l'on va faire, d'ailleurs.

Intervention de M. PETRICOUL :

Vous voyez, comme quoi les grands esprits se rencontrent ! Sur certains quartiers, je partage également l'opinion qu'il serait temps d'avoir des murs anti-bruit pour tous les quartiers qui longent autoroute et route nationale. A Fos-sur-Mer, ils ont eu la merveilleuse idée d'en faire un qui soit un peu trop fragile, en tout cas ils étaient partis là-dessus, et je pense que nos populations ont également besoin de murs anti-bruit.

Qui dit logements dit vie en centre ville, et je rejoins la préoccupation du commerce en centre ville et de l'animation. Vous savez que le Maire a la possibilité de préempter, lorsqu'il y a des commerces libres ou en vente, et malheureusement il y a trop de rideaux fermés dans les rues principales de notre centre ville, trop de commerces qui sont en attente d'être repris depuis longtemps. Il serait peut-être intéressant que la Ville de Martigues se penche sur cette question, préempte ces fameux commerces et, pourquoi pas, soit les mette en location gérance, soit les revende, mais à des gens de Martigues qui ont envie de s'implanter. Il y a des rideaux qui restent fermés des mois, voire des années, et je dois dire que, pour la vie d'une ville, pour l'envie d'y aller, c'est un repoussoir formidable. Déjà qu'il y a une concurrence terrible des centres commerciaux extérieurs qui ont l'accès aux parkings et tout à proximité, si en plus de cela on laisse certains commerces complètement fermés pendant des mois et des années, c'est vraiment un repoussoir.

Là aussi, je pense qu'il faut se réapproprier le centre ville, y créer peut-être plus d'animation. Je partage là aussi l'idée de se servir de l'ancien cinéma à Jonquières pour réhabiliter et redonner vie à ce quartier qui, malheureusement, est en train de dépérir au profit de Ferrières qui capte tout à l'heure actuelle.

Voici, Monsieur le Maire, quelques explications que je voulais donner sur ce PADD. Vous voyez donc que j'ai un peu travaillé là-dessus, mais je n'ai eu que deux jours pour le faire.

Intervention de M. le MAIRE :

Je vous fais confiance ! Vos interventions, aux uns et aux autres, sont la preuve d'un travail et d'une analyse des documents que nous avons produits. Je voudrais rappeler que ce document reproduit celui que nous avons réalisé pour le PLU première mouture. Il fait la part importante à tout ce qui concerne le développement et surtout la protection de l'environnement, la nature et aussi le cadre de vie. Par ailleurs, il prend en compte les nouvelles réglementations, et il y en a eu, depuis le précédent PLU. Il n'est pas en ce sens fondamentalement différent du précédent, mais il y a un certain nombre de remarques.

Dans vos propos, Messieurs qui êtes intervenus, tous les trois, il y a beaucoup de remarques y compris qui balayent des points de détail parfois importants, d'ailleurs, mais c'est l'exercice qui veut cela, sans doute, parce qu'on a peu de temps et vous avez peu de temps pour les exprimer, donc vous les exprimez un peu à la manière d'une sorte de flash. J'aurais envie d'évoquer et de reprendre les questions sur la pêche, sur les infrastructures du quartier de Saint-Pierre, lorsque nous aurons construit des logements, du moins quand le PLU nous le permettra, parce qu'on est un peu coincé à cause de cela. Je ne le ferai pas ici, je vais rester sur quelques grands points de généralités, mais peut-être aurons-nous l'occasion de revenir sur chacun de ces points dans le détail et dans un débat ultérieur, en commission, comme il a pu y avoir en commission d'urbanisme du 1^{er} octobre où ce document avait été présenté, me semble-t-il.

De manière un peu générale, je voudrais vous remercier, non pas des réflexions et du travail qui a été fait -cela se voit dans les propos que vous avez tenus- mais parce que, dans l'ensemble et très globalement, vous appréciez et vous approuvez le travail qui a été réalisé avec nos services, la Direction de l'Urbanisme en particulier, sur ce plan.

Par ailleurs, vous avez évoqué, les uns et les autres, la question des réformes qui sont devant nous : réforme des collectivités territoriales, réforme des ressources et de la fiscalité locales. A la fois je veux vous remercier du soutien que vous apportez, de l'inquiétude qui peut être la vôtre, mais en même temps je voudrais dire que je n'ai pas, avec mes collègues de la majorité, renoncé à avoir des évolutions sensibles dans la loi qui sera adoptée par le Sénat, puis par l'Assemblée.

D'ailleurs, entre l'avant-projet qui était proposé par la Commission Balladur et le projet de loi qui existe aujourd'hui, il y a eu des évolutions sensibles –je parle seulement de la réforme des collectivités, je dirai un mot après de la taxe professionnelle-, et si j'en crois les interventions d'anciens Ministres ou Premiers Ministres, que ce soit M. Raffarin, que ce soit M. Juppé, que ce soit M. Baroin, par ailleurs Maire de Troyes, qui sait ce que veut dire gérer une ville, que ce soit un ancien Premier Ministre comme M. Fabius, tous apportent des remarques et des critiques très fortes qui montrent bien que les propos que nous tenons dans cette Assemblée à propos de cette réforme ne sont pas des propos partisans, mais qu'au contraire ce sont des propos qui peuvent faire l'unanimité parce que nous sommes inquiets sur les compétences pour demain des collectivités territoriales, leur découpage, leur association dans une métropole. D'ailleurs, à ce propos, le projet de loi tel qu'il existe aujourd'hui et que chacun peut le consulter, parle, à côté de métropoles, désormais, de pôles métropolitains dans lesquels des coopérations pourront se mettre en place. C'est ce que nous avons initié il y a 4 ans, avec les Présidents des Communauté d'Agglomération des Bouches-du-Rhône, et que l'on intitulait la coopération métropolitaine, il n'y avait pas de meilleur mot que cela. Je crois que l'on se rejoint sur ces points-là en particulier, il me semble que M. PETRICOUL l'avait évoqué : oui pour des coopérations métropolitaines dans le domaine des transports, du développement économique, etc., mais avec le respect et le maintien des communes telles que nous les connaissons. C'est notre demande.

S'agissant de la taxe professionnelle, on est aussi sur des évolutions. Je ne rentrerai pas trop dans les détails, pour ne pas allonger, mais on est sur des évolutions. J'espère fermement, avec la totalité des membres de cette Assemblée, que demain des évolutions importantes apparaîtront encore dans ces projets de lois quand ils deviendront des lois, parce que depuis les années de la décentralisation il y a eu des évolutions sociétales, démographiques, économiques, mondiales, avec des répercussions dans notre pays. Peut-être faut-il prendre en compte des propositions et des aménagements du territoire et des institutions de la République Française.

Merci de votre soutien, mais très franchement je ne renonce pas, je souhaite et j'espère que des évolutions vont se produire encore.

J'ai retenu deux ou trois flashes, parce que je veux pas être trop long. Vous avez évoqué, Messieurs, la question par exemple des nuisances sonores, la question des déplacements, vous avez évoqué, toujours en faisant référence au document qui a été distribué, la question de l'habitat, vous avez évoqué les questions de développement économique, touristique, etc. La CAPM travaille à tout cela. Dans un instant, on va passer –rapidement, parce que vous pouvez le consulter par ailleurs- le rapport d'activité. La CAPM travaille à toutes ces questions : PLH qui définit le nombre de logements à construire dans chacune des trois villes de l'Agglo dans les 6 prochaines années ; plan de déplacements urbains qui définit non seulement la question des transports, mais des déplacements vélos, piétons, etc , et les modifications urbaines envisagées ; étude des nuisances sonores qui définit un état des lieux et les solutions à apporter, les murs anti-bruit en sont une, qui sont retenus avec un financement prévu pour les quartiers très critiques, par exemple le long de l'autoroute et de la RN 568 ; de la même façon, puisque c'est la compétence de la CAPM, projets de développement économique. A ce propos, je disais et je le dis souvent : nous n'avons pas d'états d'âme concernant l'installation, le développement et les investissements, et ce n'est pas seulement lié –permettez-le moi et acceptez-le- à la question de la taxe professionnelle qui peut d'ailleurs, demain, être très différente, mais c'est parce que les entreprises sont des potentiels qui permettent le développement de richesses sur notre territoire, qui permettent la création d'emplois, qui permettent de faire vivre des milliers et des milliers d'habitants de la ville de Martigues et des villes alentour. Il n'y a pas d'états d'âme là-dessus.

C'est pourquoi nous continuerons à développer les zones d'activités économiques, celle de la Grand Colle à Port-de-Bouc, celle de Saint-Mitre-les-Remparts, celle de Martigues Sud, on va continuer là-dessus.

Le dernier point dont je voudrais vous parler concerne la diversification que chacun de vous a souhaitée, et j'imagine que la plupart des élus de cette Assemblée l'ont en tête. Bien sûr, aujourd'hui l'industrie dominante ici est l'industrie chimique et pétrochimique, c'est historique. Nous, les élus qui sommes aujourd'hui ici, nous ne la trouvons pas autrement que dans l'héritage de l'histoire de notre ville, et nous en sommes fiers et heureux. Toutefois, nous savons que l'évolution économique mondiale fragilise quelque part ces installations et que, pour remplacer demain les centaines d'emplois qui existent sur le pôle de Lavéra, par exemple, il nous faudrait je ne sais quoi, on n'ose même pas y penser, mais on y pense parce qu'on essaie de continuer à développer l'aspect économique.

Un petit mot concernant INEOS et le projet de développement très important : on a quand même à prendre en compte, en matière environnementale, l'aspect sanitaire des choses, et l'évaluation des risques sanitaires n'est pas complètement réalisée et en tout cas pas communiquée à ce jour, dans le cadre de ce dossier. C'est une raison toute simple et évidente qui a fait remettre l'analyse de cette proposition à une séance ultérieure.

Nous aurons aussi les grands travaux. Dans le quartier de l'Hôtel de Ville, certes, il y aura demain autour de la place de l'Hôtel de Ville les services que vous connaissez, mais en prolongement et vers le boulevard Maritime, en premier le pôle judiciaire –je n'y reviens pas, il est lancé, il y a un projet sur lequel on est en train de travailler, il va voir le jour dans les deux ans qui viennent. Après cela, le pôle financier qui devrait regrouper la trésorerie, le centre des impôts ; le pôle famille, sécurité sociale, CAF, etc., vous connaissez tout cela. Mais d'autre part aussi du logement. Comment pourrait-on penser que l'on ne fait pas la même analyse des situations ? Evidemment, il y aura plusieurs dizaines de logements dans cet ensemble qui va de l'Hôtel de Police jusqu'à l'entrée du boulevard Maritime.

Un mot encore, avant d'en terminer, sur l'hôpital, parce que M. Patti a dressé un tableau noir du Centre Hospitalier de Martigues. Comme le Maire de Martigues est aussi Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital, pour l'instant en tout cas, j'ai eu à connaître des développements de l'hôpital, je m'y suis intéressé. Vous n'ignorez pas qu'il y a quelques jours nous venons d'inaugurer un service des urgences qui est exemplaire dans son fonctionnement et dans les investissements, des millions d'euros dans cet hôpital qui est remarquable et qui va permettre enfin au personnel d'une part et aux patients d'autre part de travailler ou d'être accueillis dans des conditions optimales, je l'espère. D'autre part, des travaux complémentaires sont en cours pour le secteur psychiatrique, nous aurons encore dans l'hôpital des développements en particulier pour la cancérologie digestive. Demain, peut-être à la fin de l'année 2009, en tout cas sûrement dans le courant de l'année 2010, l'hôpital de Martigues aura assuré son plan financier de retour à l'équilibre. Il y a 2 ans, vous vous en souvenez, il y avait plus de 4 M€ de déficit et de difficultés. Avec l'aide de l'Etat, le travail interne à l'hôpital, on aura pu assurer un retour à l'équilibre. Mais on est dans une autre dynamique et une autre perspective aujourd'hui, puisque, pour tout ce qui concerne les soins, on est dans la politique de rentabilisation des actes, donc il faut le prendre en compte.

Mais l'hôpital de Martigues, soyez-en assuré, n'est pas dans l'état que vous envisagez, Monsieur Patti, et je suis persuadé qu'il continue à avoir de beaux jours devant lui, en tout cas c'est l'espoir des Martégaux et de chacun d'entre nous, parce que, les uns après les autres, on a besoin peut-être un jour d'aller consulter d'éminents spécialistes à l'hôpital.

Je voudrais conclure en disant que, néanmoins, il y a une chose sur laquelle je ne peux pas être d'accord avec tout ce qui a pu être dit et qui concerne l'image de Martigues. Je veux parler surtout de M. GRANIER et de M. Patti. L'image de Martigues n'est pas seulement une image négative faite de pollution et de conséquences néfastes et négatives des installations économiques industrielles qui figurent sur notre territoire. L'image de Martigues, j'ai eu l'occasion de le constater pas plus tard qu'il y a quelques semaines à la Commission Nationale de Protection de la Nature, où les gens qui étaient là connaissaient Martigues par la qualité de son environnement et la protection qui a été assurée dans cette ville : 3.150 ha, sur 7.144, sont maîtrisés par la commune et constituent pour l'essentiel des espaces verts forestiers, un espace littoral protégé, une plaine agricole à Saint-Julien / Saint-Pierre.

Bien sûr, il y a quelques centaines d'hectares dédiés à l'industrie, et j'espère que ces hectares resteront longtemps en activité et ne constitueront pas une friche industrielle comme on peut le voir parfois ici et là dans des zones tristes, par exemple dans l'Est de la France ou ailleurs. Notre ville est une belle ville, avec un développement de noyaux urbains agréables à vivre. Nous escomptons, avec votre aide à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs les Elus, poursuivre dans cette voie. C'est tout l'intérêt du plan que nous présentons aujourd'hui, qui a pour seule ambition de continuer à faire de Martigues, après d'autres, une ville où il fait bon vivre et où les décisions qui sont prises dans cette Assemblée le sont dans l'intérêt général des Martégaies et des Martégaux.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Je rappelle qu'il n'y avait pas de vote pour ce débat.